

Paris le 29 octobre 2024

Aux adhérents de l'AMPPS

Madame, Monsieur,

En tant que détenteur d'un contrat d'assurance proposé par votre mutuelle, vous êtes membre de son association souscriptrice, l'Association Mutualiste Pour la Protection Sociale (A.M.P.P.S.).

C'est pourquoi, nous avons le plaisir de vous inviter à notre Assemblée Générale 2024.

Assemblée Générale de l'A.M.P.P.S
26 novembre 2024
14 H 00 - 15 H 00
Organisée en distanciel

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire sera le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 novembre 2023
2. Examen du rapport d'activité de l'exercice 2023
3. Examen des comptes de l'exercice 2023
4. Information sur le développement de l'AMPPS :
 - a. Activité commerciale de l'AMPPS
 - b. Partenariats distributeurs 2023 /2024
5. Election des administrateurs (14 sièges à pourvoir)
6. Questions diverses.

Vous êtes invités à voter par anticipation aux résolutions présentées à l'Assemblée Générale par voie électronique sur la plateforme dédiée de notre partenaire GEDIVOTE.

Afin de vous permettre de voter, vous trouverez ci-joints vos identifiants pour vous connecter à la plateforme ainsi que les explications adéquates.

Au cas où vous le souhaiteriez, vous pourrez également donner pouvoir à l'effet de vous faire représenter par un administrateur de l'AMPPS issue de votre Mutuelle, ou par le président de l'AMPPS.

Si l'assemblée ne pouvait délibérer valablement, faute du quorum requis, une seconde assemblée générale se réunira le 26 novembre à 14h05 quel que soit le nombre des adhérents présents, représentés ou ayant fait l'usage de la faculté de vote par voie électronique, à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de toute notre considération.

Le Président
Gérald CAUVIERE



ASSEMBLEE GENERALE DU 26 NOVEMBRE 2024

RESOLUTION N° 1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2023

« L'Assemblée Générale de l'A.M.P.P.S, réunie le 26 novembre 2024, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 novembre 2023. »

RESOLUTION N° 2 APPROBATION DES COMPTES 2023

« L'Assemblée Générale de l'A.M.P.P.S, réunie le 26 novembre 2024, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport d'activité relatif à l'exercice 2023, approuve les comptes sociaux clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont présentés et donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour cet exercice. »

RESOLUTION N° 3 AFFECTATION DU RESULTAT

« L'Assemblée Générale de l'A.M.P.P.S, réunie le 26 novembre 2024, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, constate le résultat positif de 1746 € de l'exercice 2023 et décide de l'affecter au poste « autres réserves ».

RESOLUTION N°4 DELEGATION DE POUVOIRS POUR LES FORMALITES DE DEPOTS ET PUBLICITE

« L'Assemblée Générale de l'A.M.P.P.S, réunie le 26 novembre 2024, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur. »

Election des administrateurs (14 sièges à pourvoir) :

L'Assemblée Générale constitutive de l'AMPPS, réunie le 26 novembre 2024, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générale ordinaires, approuve la liste des membres composant le Conseil d'Administration tel qu'elle lui est présentée :

- Mme Agnès RIU – Membre représentant UMG groupe VYV ;
- M. Raphaël VERNIER – Membre représentant MGEN ;
- Mme Nicole GRANVILLAIN - Membre représentant MGEN ;
- Mme Karine Le TROCQUER – Membre représentant Harmonie Mutuelle ;
- M. Hervé MARTEL – Membre représentant Harmonie Mutuelle ;
- M. Inel ANNETTE – Membre représentant MNT ;
- M. Christophe BOULANGER – Membre Indépendant ;
- M. Gérald CAUVIERE - Membre Indépendant ;
- M. François CHABRISSOUX – Membre Indépendant ;

AMPPS

Association mutualiste
pour la protection sociale

- *M. Stéphane ROTON – Membre Indépendant ;*
- *Mme Marina PEZERIL - Membre Indépendant ;*
- *M. Kevin TANNE – Membre Indépendant ;*
- *Mme Martine DUMAINE - Membre Indépendant ;*
- *Mme Martine BRIZARD - Membre Indépendant.*